

note humaine. Le flâneur continental est tout aussi volé que le tisserand, et le public en a-t-il besoin. Mais vive le libre échange! la marotte des politiciens à courte vue, des avocats rabâcheurs, des écrivains sans le son et de la foule ignorante.

### L'industrie cotonnière en Angleterre.

**Blackburn et la région.**—L'état des affaires en coton est dénoté par les statistiques statistiques des établissements fermés ou en chômage partiel :

Thomas Abbot, Enam, filature fermée. Thomas Abbot, Quay Street, tissage de 320 métiers, fermés. Thomas Abbot, Bankfield, tissage de 705 métiers, fermés. Smith et Booth, Saint-Peter Street, tissage de 217 métiers, fermés par suite d'incendie. William Bert, Wistle et Cie, Stanley Street, filature de 1209 broches, tissage de 596 métiers; fermés jusqu'après la Noël. Thomas Bolton et Cie, Victoria, filature de 24.760 broches, travail arrêté; tissage de 441 métiers, travaillant de huit du matin à 4 h. 30 chaque jour, à l'exception du samedi où l'établissement est fermé. I. et Brandwood, Larkhill Street, tissage de 317 métiers, fermés. I. et E. Brandwood, Addison Street, tissage de 173 métiers, fermés. Aaron Bury, Enam, tissage de 1.167 métiers, fermés. Carus et White, Atlantic, tissage de 442 métiers, travail restreint. Commercial Co., filature et Commercial tissage 33.302 broches, 809 métiers, fermés. William Dickinson et fils, Shakspeare, établissement de 31.420 broches et 615 métiers, travail restreint. William Dickinson et fils, Phoenix, industrie de 12.014 broches et 841 métiers, travail restreint. Thomas Driver et Cie, Nouveau canal, industrie de 21.564 broches, 312 métiers, travail restreint. Thomas Driver et Cie, George Street East, 8.078 broches, établissement démonté. Thomas Driver et Cie, Duckworthfield, tissage de 423 métiers, travail restreint. Société anonyme John Fish, Waterfall et Livezey, 75.364 broches, 938 métiers, travail restreint.

James Forrest et Co, fabrique pour navires 38.350 broches, 636 métiers, travail restreint. I. et J. Kenyon Wesley Field, 20,1 broches, en arrêt. Henry Green et fils, George Street, Est 442 métiers, travail restreint. Henry Green et fils, Throate, Nest, filature de 24.000 broches, travail restreint. Les représentants de R. Greenwood, Duke Street, tissage de 470 métiers, travail restreint. Harris, frères et Co, Witton, tissage de 808 métiers, travail restreint. Henry Harrison et Co, Chadwick Street, tissage de 436 métiers, travail restreint. Harrison, fils et Co, Hicfield, établissement de 32.000 broches, 312 métiers, travail restreint. Eli Heyworth Audley Hall, tissage de 1023 métiers, travail restreint. Pilkington, frères et Co, Audley Range, 124 métiers, sous avis de prochain arrêt. Robert Hopwood et fils, Nova Scotia, filature de 65.000 broches, incendie. W. R. Hornby et Co, Brookhouse, établissement de 47.000 broches, 600 métiers, en arrêt. Abbott et Smith, Holy House, 23.200 broches, en arrêt. Lewis, Springfield, établissement de 65.102 broches, 921 métiers; partie arrêtée, partie en travail restreint. Filature Marchant Street et Co, 2.000 broches, incendie. Pilkington, frères et Co, Park place, établissement de 43.844 broches, 502 métiers, sous avis de prochain arrêt. James Porter Waterloo, tissage de 304 métiers, vient de commencer en travail restreint. L. Porter et Co, Walley Bank, filature de 50.000 broches, incendie. Edouard Rogers et Co, Parkergate, établissement de 29.816 broches, 522 métiers, travail restreint. James Thompson et fils, Hollin Bank, 42.925 broches 742 métiers, travail restreint. Thomas Walley, Harwood Street, tissage de 322 métiers, fermés. J. W. Whalley et Co, Springbank, Livezey, filature de 44.000 broches, fermés. Hartley, frères, Throate Nest, tissage de 293 métiers, fermés.

**Haut Darwen.** T. et R. Eccles, bas Darwen, 43.400 broches, 643 métiers, travail restreint. J. Oddie et fils, Syke, tissage de 208 métiers, fermés. C. Shorrook et Co, pont Moss, filature de 39.000 broches, travail restreint. X. T. Ashton, Oak, sur Darwen, 676 métiers, travail restreint. Bessick et Eigs, aux Deux-Portes, tissage de 183 métiers, fermés. Eccles Shorrook, frères et Co, Bessick, bas Darwen, 343 métiers, travail restreint. Eccles Shorrook frères et Co, Hollishead, haut Darwen, 49.728 broches, 318 métiers, travail restreint. Eccles Shorrook frères et Co, nouvel établissement bas Darwen, 49.928 broches, 318 métiers, travail restreint. John Wilmaley et fils, Holm, haut Darwen, 27.800 broches, 320 métiers, avis de prochain arrêt. Prochain. John Wilmaley et fils, haut Darwen, 270 métiers, avis de prochain arrêt. Les représentants de N. Wolsh, O'charé, haut Darwen, filature de 22.000 broches, arrêtée. James Watson, Sunny Bant, filature, haut Darwen de 14.000 broches, arrêtée. Société anonyme de la filature des Indes, haut Darwen, 44.308 broches, travail restreint.

**Accrington.** A. Accrington, Baxenden et Huccott, partout dans un rayon de deux milles et demi, se trouvent en grand nombre des filatures et tissages contenant environ 12.800 12.000 métiers et un peu au-dessus de 204.000 broches, en chiffre global. Il y a huit établissements où la filature du coton marche en même temps que le tissage, deux filatures de coton, et le reste sont des tissages. Toutes les filatures travaillent à jour ou à nuit, mais dans beaucoup de tissage, il y a de nombreux métiers arrêtés et quant aux filatures, les machines fonctionnent seulement environ quatre jours par semaine. Les ennuis ou sociétés consistant des pertes dans le bilan de la première moitié d'année et les industries tiennent leur matériel en marche que dans l'espoir que les affaires changeront bientôt en mieux.

(Manchester Guardian)

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Journal officiel a publié un rapport adressé au Président de la République par M. Bardoux, rapport présentant la statistique de l'enseignement supérieur et de l'administration académique. Le rapport de M. Bardoux contient également la statistique des inscriptions prises depuis 1875 dans les Universités catholiques. La voici :

**Faculté de Droit.** — 1875-76 : Angers, 192; Lille, 191; Lyon, 244; Paris, 504. — Total, 1.131.

1876-77 : Angers, 316; Lille, 239; Lyon, 448; Paris, 461. — Total, 1.764.

1877-78 : Angers, 468; Lille, 209; Lyon, 424; Paris, 1.041; Toulouse, 208. — Total, 2.350.

**Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.** — 1876-1877 : Lille, 21. 1877-78 : Lille, 339.

**Faculté des Sciences.** — 1875-76 : Paris, 6. 1876-77 : Lille, 7; Paris, 32. — Total, 39.

1877-78 : Angers, 16; Lille, 18; Lyon, 8; Paris, 28. — Total, 70.

**Faculté des Lettres.** — 1875-76 : Paris, 36.

1876-77 : Angers, 24; Lille, 33; Paris, 41. — Total, 98.

1877-78 : Angers, 16; Lille, 48; Lyon, 88; Paris, 37. — Total, 189.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la progression rapide qui s'est produite dans le nombre des inscriptions et la proportion entre les Facultés catholiques de Droit et celles de l'Etat qui étant en 1875-76 de 1 à 15

en même temps qu'ils arrêtent les déchets, ces piquets, très-serrés, empêchant l'écoulement de l'eau; c'est pourquoi ce genre d'industrie a été interdit par un arrêté municipal. Jean-Baptiste L... comparaitra devant le tribunal de simple police.

Un triste accident s'est produit jeudi, vers onze heures du matin, rue de Fiers, à Fives. En descendant de sa chambre, la femme d'un ouvrier, Mme Jacquemain, âgée de 65 ans, fut prise

Le 29 mai vers neuf heures du matin, un inconnu misérablement vêtu vint leur demander la permission de se sécher auprès de leur feu. Il était trempé jusqu'aux genoux pour avoir traversé les hautes herbes environnant la maison de Cokelaère. Aux questions de celui-ci, il répondit qu'il était d'Estaimont et traqueur de son métier, mais que le mauvais temps l'empêchait de faire la fraude.

Pris de pitié, les époux Cokelaère le firent entrer, ils lui offrirent à dîner. Se disant fatigué, il alla se coucher l'après-midi dans leur chambre.

Le soir, il se leva pour aller se coucher dans leur chambre à coucher. Il y avait un lit sur lequel se trouvait un sac de laine. Cokelaère se pencha sur le sac et prit dans le coin de la table. Sous le table était pris dans le coin de la table.

Cokelaère avait des yeux l'étranger jusqu'au bout de la patrouille où il vit prendre le sentier menant en Belgique.

Un quart d'heure plus tard, Cokelaère quitta lui-même sa demeure pour aller entendre la messe de l'église de la Croix, dit tant de plus d'une lieue. Il laissait seule sa femme, Adèle, âgée de 68 ans et presque infirme.

A son retour, vers neuf heures moins le quart, il fut surpris de trouver fermée la porte de sa maison et en regardant par la fenêtre, il aperçut sa femme commise à elle-même, le dos contre l'aveugle de la porte.

La croyant évanouie, il brisa un carreau de la chambre voisine, ouvrit la fenêtre et pénétra ainsi dans la maison.

Un spectacle horrible frappa ses regards. Sa femme était pendue à l'aide d'une corde fixée au crochet de l'aveugle. Les clefs, attachées d'ordinaire à ce crochet, étaient jetées sur la table.

Près de la porte d'entrée et au milieu de la chambre, il y avait une mare de sang dans laquelle se trouvait le bonnet de la victime; près de la cheminée deux morceaux de bois tachés de gouttes de sang. Ils avaient été pris dans le coin de la table.

Interrogatoire. Il est ensuite procédé à l'appel des témoins qui sont au nombre de vingt-huit.

Dans son interrogatoire qui, d'ailleurs, est très-sommaire, Delart se défend d'une façon très-maladroite. Il nie les choses les plus évidentes, même certaines condamnations relevées par son casier judiciaire.

Il prétend n'avoir jamais eu l'intention de donner la mort à la femme Cokelaère et, s'il a commis le vol, c'est qu'il a été poussé par la misère. Il nie en outre le crime de vol, constaté par la scène sur le cadavre de la victime. Quant aux attentats à la pudeur, il en reconnaît deux sur les quatre qui lui sont reprochés.

D'ailleurs, pas un mot de regret pour tous les crimes qu'il a commis pas une parole de compassion pour la malheureuse femme Cokelaère. Il péroré, discute longuement et ne donne pas un signe de repentir, ni de sensibilité.

Deposition des témoins. Les premiers témoins sont relatifs aux quatre crimes d'attentats à la pudeur avec violence, commis sur des femmes âgées de 18 à 61 ans. Nos lecteurs nous permettront de passer ces dépositions sous silence. En somme, comme dans son interrogatoire, il se reconnaît l'auteur de deux de ces crimes seulement.

Incident. L'accusé demande une suspension d'audience de quelques minutes qui lui est immédiatement accordée par le cour. A son retour, et voyant que les bancs du jury sont vides, il se met à gesticuler et à parler vivement aux gardes-magasin qui se trouvent près de lui. Puis il prend la parole et déclare hautement au président qu'il ne fait pas son devoir et qu'il devrait empêcher les jurés de sortir de la salle d'audience pour aller bavarder.

Puis il se rassied très-satisfait, laissant tout le monde stupéfait de cette incroyable sortie.

Suite des dépositions des témoins. **Témoins relatifs aux crimes de Bailleul.** JULIUS DENIS, commissaire de police à Bailleul, est arrivé l'un des premiers sur le théâtre du crime. Sa déposition est complètement identique aux constatations relevées dans l'acte d'accusation.

COKELAÈRE, Louis, âgé de 69 ans, fermier au hameau de la Crèche, à Bailleul. — A l'appel de ce témoin, un mouvement de curiosité se produit dans le public. C'est, en effet, le mari de la victime qui vient faire sa déposition.

Cokelaère est en grand deuil. Il porte costume d'un cultivateur simple. Il s'exprime à voix basse et sa parole arrive difficilement jusqu'à nous. Il rappelle au jury comment il a été victime de sa charité. Voyant en Delart un malheureux, il avait voulu le secourir dans la limite de ses moyens, et Dieu, dit-il, comment j'ai été récompensé!

Quand je suis arrivé, ajoute Cokelaère, le corps de ma pauvre femme était encore tout chaud; mais, malgré tous mes soins, je n'ai pu la ramener et je perdis bien vite tout espoir.

En terminant sa déposition, le témoin énumère tous les objets qui lui ont été volés. Sur l'ordre de M. le président, les pièces à conviction sont représentées au témoin qui les reconnaît toutes, l'une après l'autre.

Pendant cette déposition Delart ne donne aucun signe d'émotion. Il prétend avoir vu dans une fenêtre ouverte, ce qui selon lui, aurait permis à un autre malfaiteur de continuer, après son départ, l'œuvre qu'il avait commencée. Cokelaère lui donne le démenti le plus formel, disant que pour entrer dans l'intérieur de sa maison, il avait été obligé de casser une vitre pour passer par la fenêtre.

Les témoins suivants sont les voisins qui ont fait avec la justice la première constatation.

M. DEBUSCHERRE, docteur en médecine à Bailleul, a fait l'autopsie du cadavre de la femme Cokelaère. Il résulte de ses conclusions: 1° que la victime est morte par strangulation; 2° qu'elle avait été, avant sa mort, victime d'un viol; 3° que l'assassin avait eu la pendeur d'avoir essayé de la décapiter; 4° qu'elle avait reçu, sur la tempe gauche de violents coups d'un instrument contondant.

On entend ensuite quelques témoins dont la déposition est peu importante.

Requisitoire. M. Franquière Rives, procureur-général, prend la parole. Il énumère brièvement les vols, attentats à la pudeur et tentative de vol reprochés à Delart; il rappelle qu'un crime, à peu près identique à celui dont la femme Cokelaère a été victime, a été commis à Erquinghem sur une femme Carpentier, mais que les preuves ne sont pas suffisantes pour permettre à la justice de reprocher cet assassinat à l'accusé. Abordant ensuite l'assassinat de la femme Cokelaère, M. le procureur-général montre toute l'atrocité en s'élevant principalement au vol et à la préméditation. Il termine en rappelant que le jury a mission de protéger la société et qu'il faut surtout éviter, avec rigueur, dans notre département où les crimes sont nombreux et atroces, ce n'est pas, d'ailleurs, les antécédents de l'accusé qui pourraient plaider en sa faveur, car c'est un repris de justice et un vagabond.

Défense. M. Rossignol, défenseur d'office, entreprend alors de présenter la défense de l'accusé. Il

reconnait l'exactitude des faits avancés par M. le procureur général; sur deux points seulement il n'admet pas ses conclusions, c'est quant au vol sur la femme Cokelaère et à la préméditation de l'assassinat.

Ces deux circonstances aggravantes écartées, le défenseur croit que MM. les jurés pourront accorder des circonstances atténuantes à Delart, s'ils songent que c'est une bête brute, sans éducation, et sans soutien ni direction dans la vie.

En terminant, M. Rossignol montre l'opportunité de la peine de mort et appuie surtout sur cette idée, que depuis l'affaire Barré et Lobiez, où l'exécution a été une véritable orgie, on a décidé de ne plus exécuter.

Reconnu coupable, sans circonstances atténuantes, Louis Delart est condamné à la PRIME DE MORT.

Delart reste impassible pendant la lecture du jugement, et s'écrie en sortant de l'enceinte: « Il paraît que je suis trop grand; on veut me raccourcir! »

L'exécution aura lieu à Douai.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBIT

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille DESPLECHIN-DUMOULIN, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Léonie-Adèle DESPLECHIN, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1878, à l'âge de 32 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 9 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 134.

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille BROUVAETS-BAZIN, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Léonie-Adèle DESPLECHIN, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1878, à l'âge de 32 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 9 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 134.

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille VANDERMEERSCH-VERNELDE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Angé VANDERMEERSCH, décédé à Wattefos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert (près de la rue de Lille).

### de l'enseignement et des impressions qu'ils en ont rapportées.

Une explosion de gaz, qui aurait pu avoir les plus graves conséquences s'est produite, hier soir, dans la maison occupée, au Pile, par Mlle Wéry, institutrice. La pose des tuyaux avait eu lieu, hier matin; les ouvriers chargés de ce travail auront probablement oublié de s'assurer si les tuyaux étaient en bon état, car le bec de gaz qui se trouve dans la chambre à coucher de Mlle Wéry était à peine allumé d'une demi-heure qu'une épouvantable détonation s'est fait entendre.

Un des murs de la chambre a été renversé et un escalier très-fortement endommagé. On n'a eu heureusement aucun accident de personnes à déplorer.

Nous avons recueilli de nouveaux enseignements concernant les motifs qui ont amené l'arrestation de Jules L... comme impliqué dans l'assassinat Delbecq. Bornons-nous à dire, afin de ne gêner en rien les investigations de la justice, que c'est à la suite de paroles compromettantes, prononcées pendant l'ivresse, que ce jeune homme a été arrêté et conduit à Lille.

Le parquet de Lille a lancé, hier un mandat d'amener contre un habitant de Roubaix, Claude F... accusé d'abus de confiance.

Nous avons relaté, il y a six semaines, l'arrestation d'un jeune vache de Marez, (Nord), comme étant l'auteur des nombreux incendies qui avaient jeté la désolation dans cette commune. Notre ville possède un émulé de ce jeune incendiaire.

En parlant de l'incendie qui a consumé, le 3 décembre l'écurie située sur le quai de Strasbourg et appartenant à M. Hautewart, nous émettions la supposition que le feu avait été accidentellement allumé par des gamins du voisinage; mais il n'en était malheureusement rien; l'enquête ouverte par M. le commissaire du 1er arrondissement a établi que l'incendie avait été prémédité et allumé par un apprenti poêlier le jeune Henri Walcke, âgé de 12 ans.

Voici comment les faits se sont passés :

Le 2 décembre, Henri Walcke se présente chez M<sup>me</sup> Hautewart et lui demanda l'autorisation de monter au 1<sup>er</sup> étage chez les parents d'un de ses camarades. Mme Hautewart refusa l'autorisation demandée, mais fit prévenir le fils de son locataire, qui descendit aussitôt. Lorsque les deux gamins furent sortis, Walcke dit à son camarade : « La propriétaire n'a pas voulu me laisser monter chez toi, mais elle verra quelque chose demain. » L'apprenti poêlier se rendit, en effet, le lendemain dans l'écurie et mit le feu à un tas de paille qui s'y trouvait. Le jeune incendiaire a été arrêté. Il a fait les aveux les plus complets.

En dehors de sa